



**trigone**  
EAU-DECHETS-ASSAINISSEMENT  
Syndicat Mixte du GERS

# COMPTE RENDU ANNUEL ACTIVITE DECHETS 2024

# Sommaire

<u>Présentation</u>	4
<u>Organisation de la structure</u>	6
<u>La compétence déchets</u>	7
<u>Données d' ensemble : Organisation et financement de l'activité</u>	8
<u>Les sites d'exploitation :</u>	10
<u>Les sites de réception et de traitement des déchets</u>	11
<u>Bilan financier des Investissements et réalisation 2024</u>	12
<u>Bilan quantitatif global des déchets :</u>	14
• Les flux de déchets en 2024	
• Les productions de déchets selon le territoire	
• L'évolution des performances	
<u>Les actions de prévention et de réduction des déchets</u>	17
• Le PLPDMA	
• Une stratégie articulée autour de 4 grands axes	
• Ce qu'il faut retenir	
<u>Les données financières par activité</u>	22
• Le bilan financier global par flux de déchets	
• Le transfert et transport	
• Le centre de tri	
• Le stockage des déchets ultimes	
• Les déchèteries	



# **Trigone,** Syndicat Mixte du Gers

---

# Présentation

- Trigone, Syndicat Mixte Départemental d'eau potable, d'assainissement et de déchets a été créé en 2001, il est constitué de collectivités territoriales, de groupements de collectivités territoriales et du Conseil départemental du Gers.
- Une structure dédiée : la Société Publique Locale SPL-TRIGONE, chargée du transport des déchets ménagers du Gers
- Un mode de gestion en « régie »

## Ses compétences

### • La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés

Dans le cadre de cette compétence définie par les articles L 2224-13 et suivants du CGCT, les collectivités ou groupement de collectivités adhèrent selon leur choix pour :

- La partie de cette compétence comprenant le traitement, les opérations de transport, de transit ou de regroupement qui s'y rapportent, et la gestion des bas de quai de déchèteries, ou
- La partie de cette compétence comprenant le traitement, les opérations de transport qui s'y rapportent et les déchèteries, ou
- L'ensemble de la compétence collecte et traitement.



### • La production et distribution d'eau potable

Dans le cadre de cette compétence définie par les articles L 2224-7 et suivants du CGCT, les collectivités ou groupement de collectivités adhèrent selon leur choix pour :

- la production d'eau potable destinée à la consommation humaine. Le contenu de cette compétence porte sur :
- l'exploitation et la réalisation des installations, forages, captages et équipements de toute nature, nécessaires à la production d'eau potable et son transport jusqu'aux points de mise en distribution,
- l'exploitation et la réalisation des réseaux de transport, d'adduction et d'interconnexion avec tous autres réseaux situés sur le périmètre du Syndicat. ou
- la production, le transport et la distribution d'eau



Dans le cadre de cette compétence définie par les articles L 2224-8 et suivants du CGCT, les collectivités ou groupement de collectivités adhèrent selon leur choix pour :

- L'assainissement collectif et non collectif des eaux usées, ou
- L'assainissement non collectif des eaux usées.

# Ses adhérents

Il est composé de 3 collèges : **Déchets**, **Eau** et **Assainissement**

## Collège Déchets

Il est constitué de :  
la communauté d'agglomération  
GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE,  
du SIDEL, du SICTOM DE CONDOM,  
du SICTOM CENTRE, du SMCD SUD,  
du SICTOM OUEST, du SICTOM SUD-  
EST et du SICTOM EST

**Population desservie :**  
**202 386 habitants**

## Collège Eau

Il est constitué de :  
la communauté d'agglomération  
GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE,  
du Syndicat Mixte Pardiac Arros, du  
SIAEP de Beaumarchés, du SIAEP de  
Saint-Michel, du SIAEP de Vic-  
Fezensac, du Comité Territorial de  
PLéhaut

**Un territoire de 95 communes  
du Gers et Rabastens  
(Hautes-Pyrénées)**  
**33 600 habitants concernés**

**Communes desservies sur le territoire du  
Grand Auch Cœur de Gascogne – Comité  
Territorial du Rambert**

(Augnax, Castillon Massas, Castin, Crastes,  
Duran, Lavardens, Leboulin, Merens,  
Mirepoix, Montaut les Crêneaux, Montégut,  
Nougaroulet, Peyrusse Massas, Preignan,  
Puycasquier, Roquefort, Roquelaure, Saint  
Iary, Sainte Christie, Tourrenquets)

**Communes membres du Comité Territorial  
de Pléhaut**

(Ayguetinte, Beaucaire, Bezolles, Bonas,  
Castéra-Verduzan, Justian, Lagardère,  
Larroque Saint Sernin, Mansencome,  
Mourende, Roques, Rozes, Saint Paul de Baise,  
Valence sur Baise)

## Collège Assainissement

Il est constitué de :  
la Communauté de Communes  
d'Artagnan en Fezensac,  
de la communauté d'agglomération  
GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE

**Communes de :** Augnax, Ayguetinte,  
Bonas, Castillon Massas, Castin, Crastes,  
Duran, Jegun, Lahitte, Lavardens,  
Leboulin, Merens, Mirepoix, Montaut les  
Crêneaux, Montégut, Nougaroulet,  
Peyrusse Massas, Preignan, Puycasquier,  
Roquefort, Roquelaure, Saint Iary, Sainte  
Christie, Tourrenquets, Castéra-Verduzan

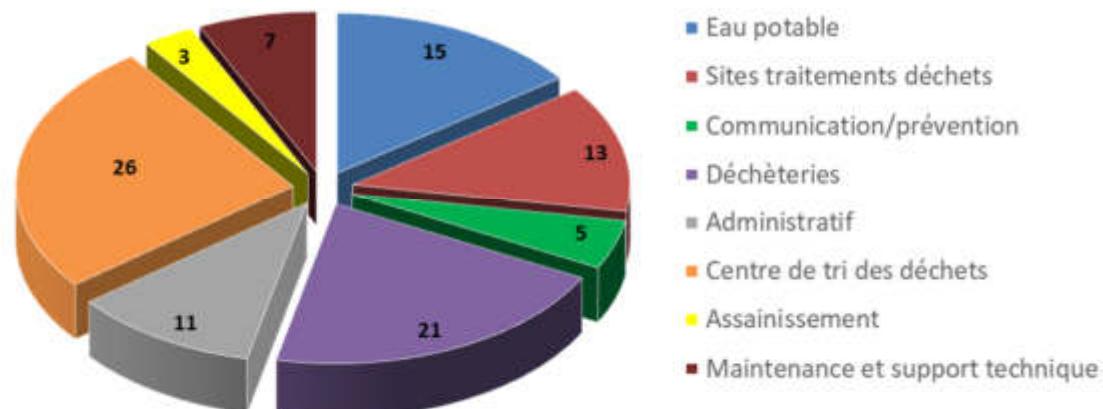
# Organisation de la structure

Pour assurer la mission de service public, le Syndicat Mixte dispose d'un effectif de **101 emplois au 31/12/2024**.

## Principales modifications :

- **Evolution 2011-2012 :** Création de poste d'opérateurs de tri pour l'extension des consignes de tri
- **Evolution 2012-2013 :** 13 agents du service transport transféré à la SPL Trigone
- **Evolution 2016-2017 :** + 11 agents pour les nouvelles compétences distribution eau et assainissement – 1 poste agent de déchetterie
- **Evolution 2018-2019 :** + 22 agents relatifs au transfert de l'exploitation de 20 déchèteries par le SMCD Sud, Sictom Centre, Sidel, Sictom de Condom et Sictom Est à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

SERVICE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pôle technique	89	89	90	87	87	85
Pôle administratif	11	11	11	11	11	11
Pôle communication/ prévention	5	5	5	5	4	5
Nb Emplois	105	105	106	103	102	101



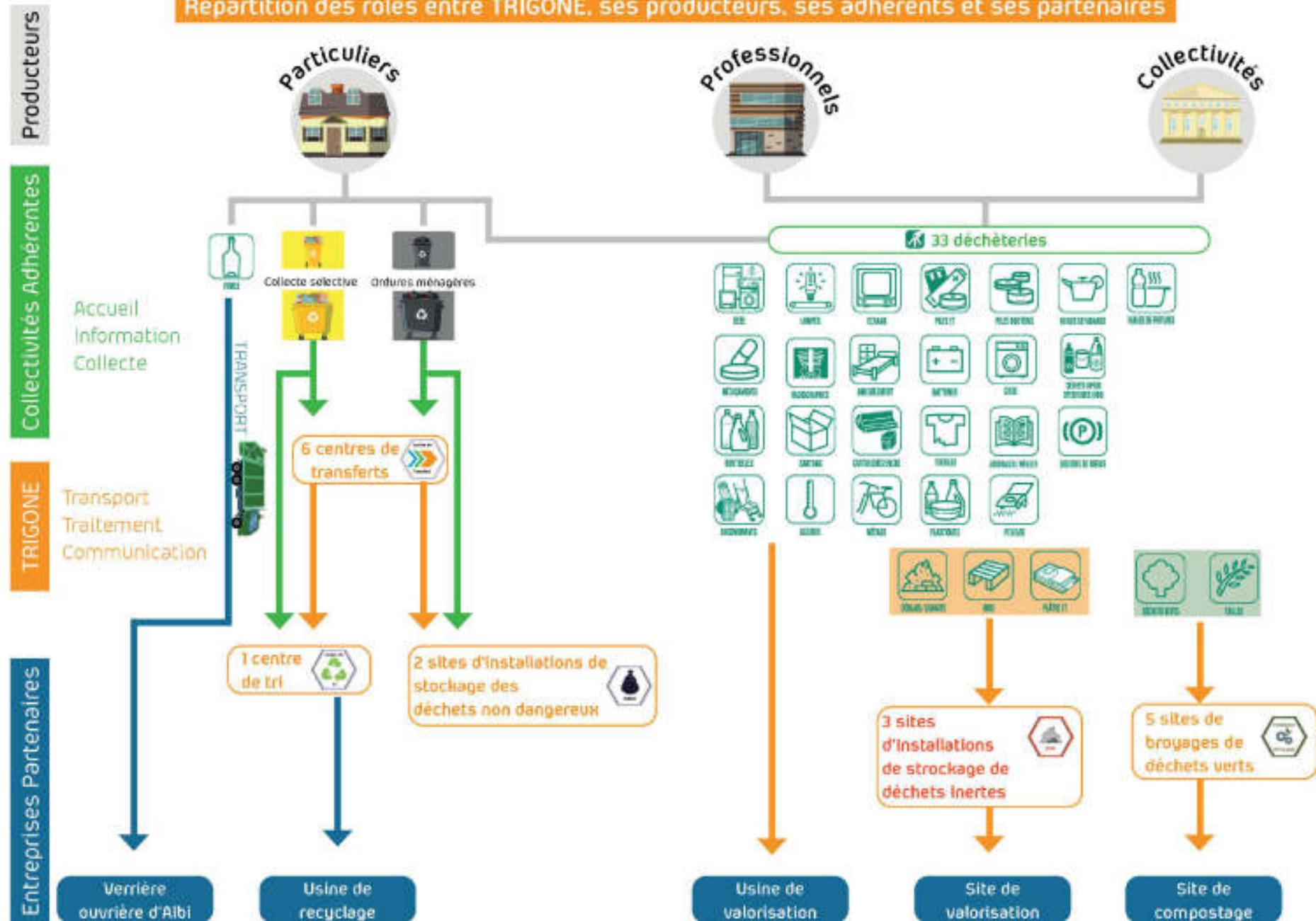
Sur les 101 emplois, 67 sont dédiés à 100% à l'activité déchets, soit 66% des agents. Les charges de personnel non directement affectés à un budget, sont répartis à hauteur de 78% sur le budget déchets et 22% sur le budget Eau et Assainissement.



## **La compétence « Déchets »**

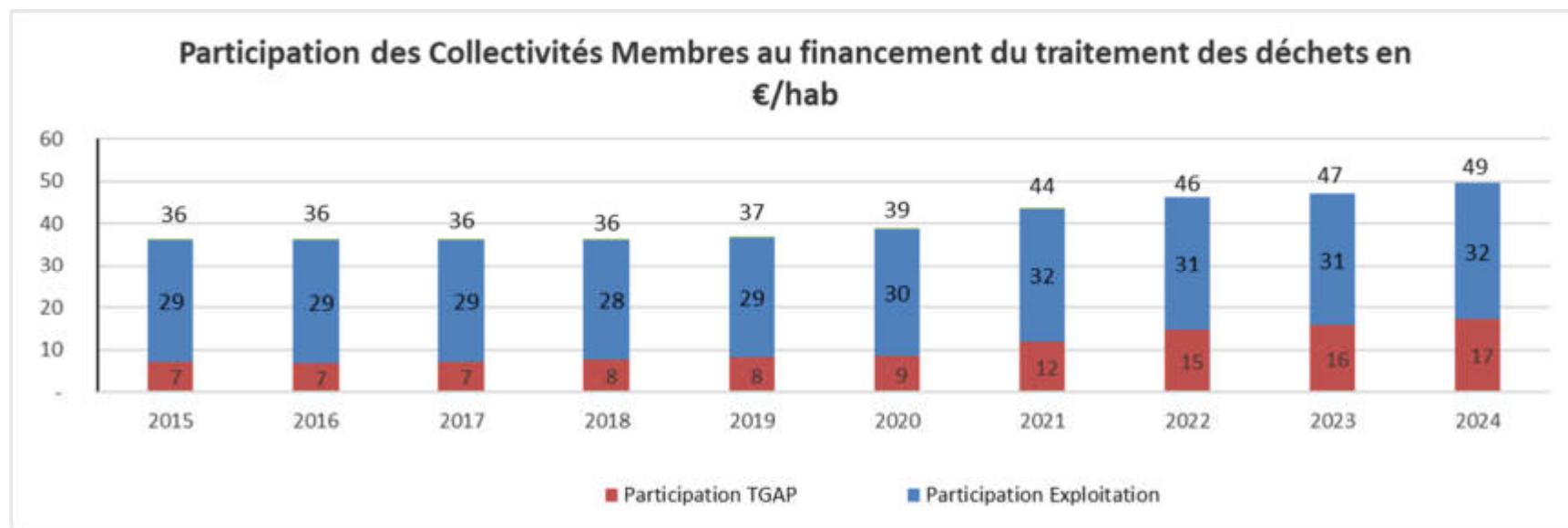
---

# Données d'ensemble, organisation et financement de l'activité



## La compétence Traitement

- Les SICTOMS et la Communauté d'agglomération du Grand Auch assurent la collecte, l'accueil et l'information du public. Ils perçoivent la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères versées par les ménages. Ils reversent une partie de cette taxe au Syndicat Mixte Trigone pour le financement du traitement des déchets.
- Le Syndicat Mixte Trigone assure le traitement des déchets. Le financement de ce service est assuré par :
  - La vente de matériaux et les soutiens d'éco-organismes : 24%
  - Autres prestations : service destiné aux professionnels, vente de composteurs, ... : 6%
  - Participation des Collectivités membres : 70%



Référentiel Ademe 2022 Moyenne nationale	Traitement + collecte	Traitement (entre 50 à 60% du coût complet)	Coût complet Trigone 2022 : 69 €/hab/an	Coût complet Trigone 2024 : 72 €/hab/an
Coût complet moyen € HT	144 €/hab/an	72€ à 86€ /hab/an	Coût aidé Trigone 2022 : 43 €/hab/an	Coût aidé Trigone 2024 : 49 €/hab/an
Coût aidé HT	109€/hab/an	54 € à 65 €/hab/an		

# Les sites d'exploitation

- **Une cinquantaine d' équipements**

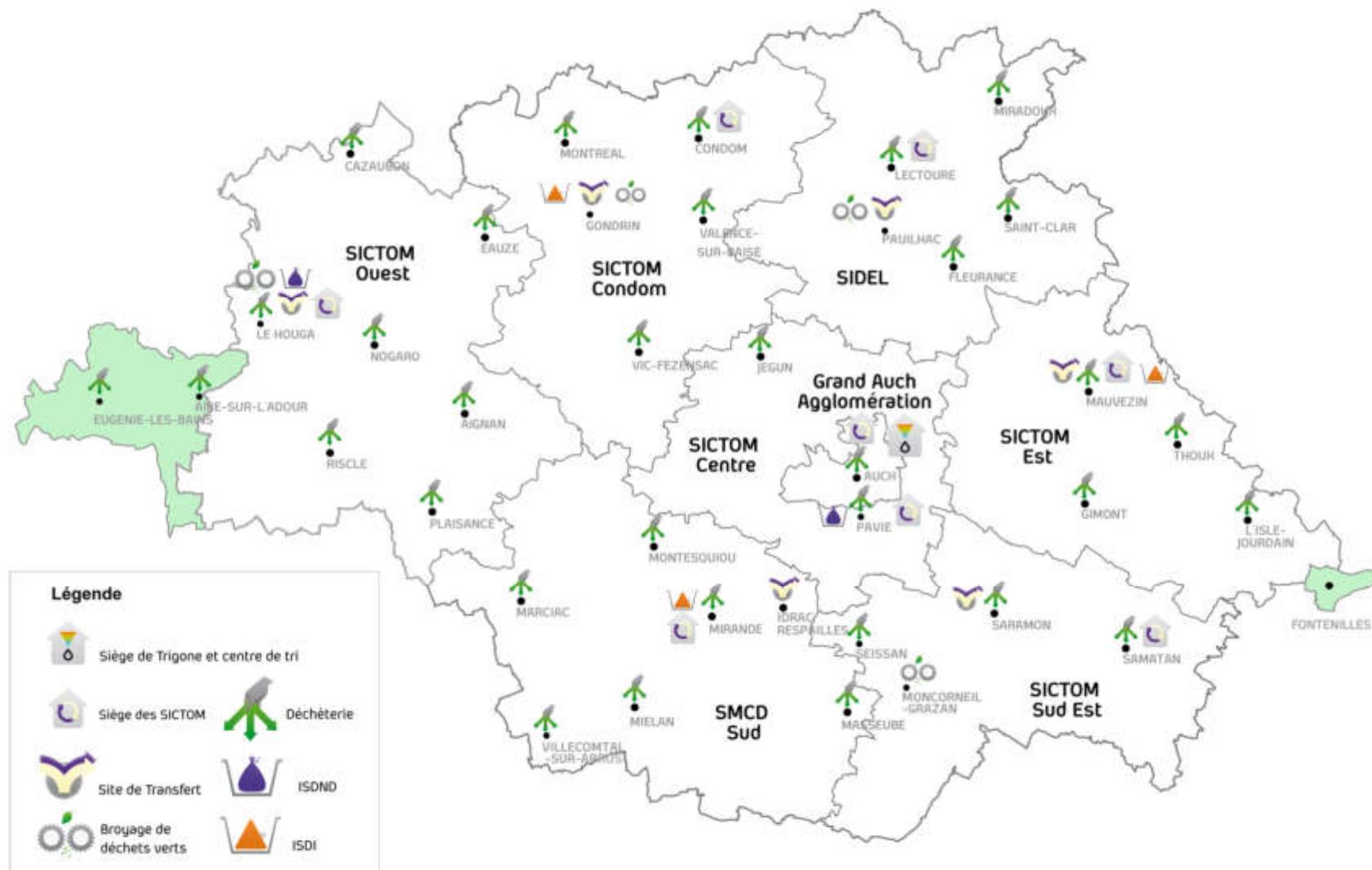
Le choix a été fait de répartir équitablement la cinquantaine d'équipements sur l'ensemble du territoire des 7 Sictom et du Grand AUCH.

- **Des investissements importants : 61 millions € HT - valeur inventaire au 31/12/2024**

- **Les ISDND sont certifiés ISO 14001 & OHSAS 18001**

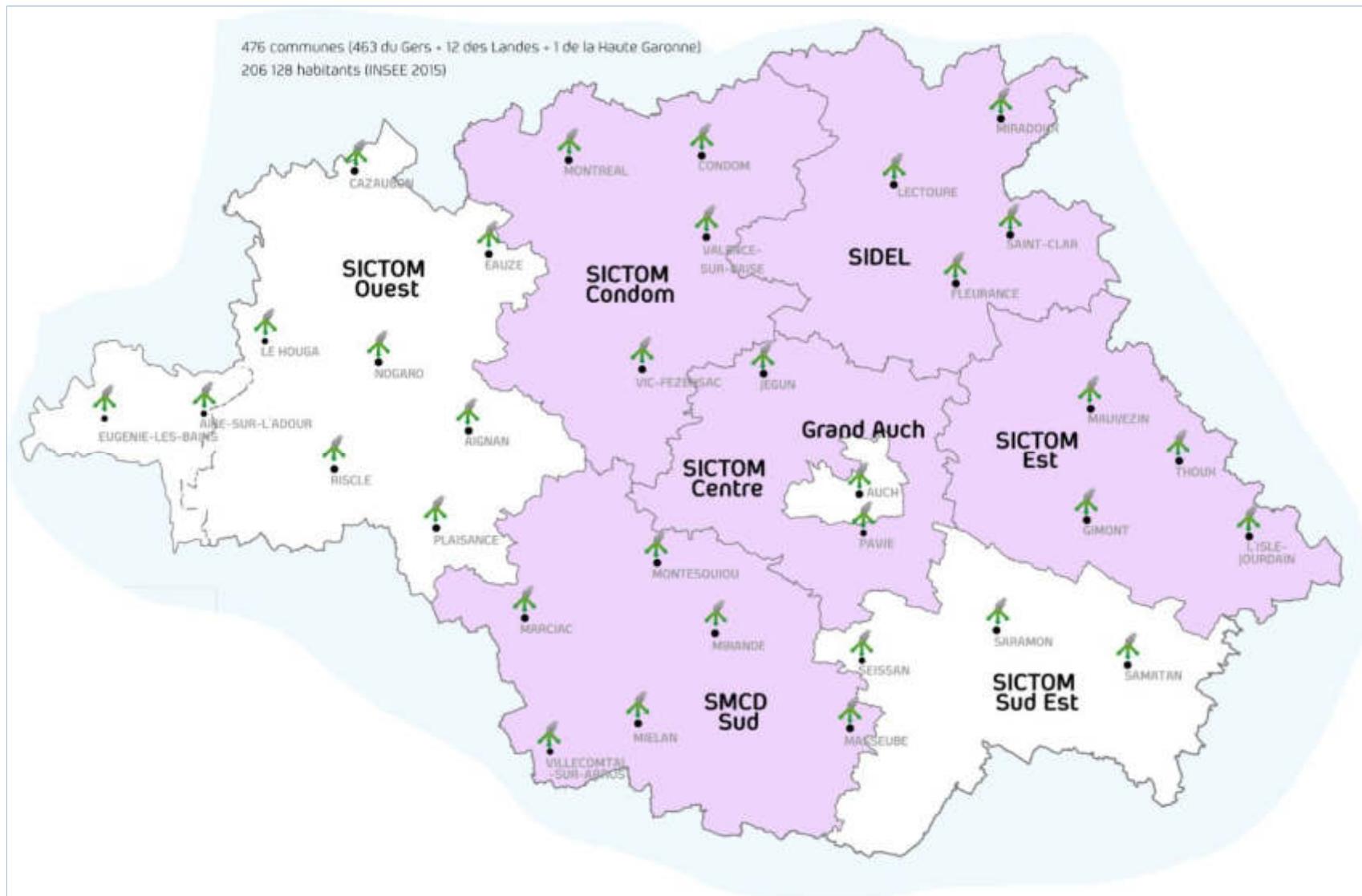
Maîtrise des impacts environnementaux et des risques professionnels pour les personnels, liés à l'activité de l'entreprise

Amélioration continue de la performance environnementale et des conditions de sécurité



## La compétence déchèterie

- Le Syndicat Mixte Trigone assure l'exploitation de 20 déchèteries, pour le compte de cinq syndicats représentant un bassin de population de 120 231 habitants. Sictom Centre, Sictom Sud, Sictom Est, Sictom de Condom et le Sidel. Le coût d'exploitation de ces déchèteries représente 13€/hab et comprend le financement des installations, la maintenance des sites et le personnel d'accueil des usagers. Le financement de ce service est assuré par le versement de la taxe des Collectivités.



# Bilan financier des investissements et réalisation 2024

## Déchèteries

Mise aux normes et mise en sécurité des déchèteries.

→ **Enveloppe globale de 2 050 000 € réalisée au 31/12/2024 à hauteur de 70%.**

Projet de construction d'une déchèterie : Secteur Isle Jourdain, identification du foncier et études réalisées en 2024



## ISDND

**Houga** : Réhabilitation du site programmée : fermeture de casiers d'enfouissement des déchets.

→ **Enveloppe de 800 000 € réalisée à hauteur de 36% au 31/12/2024**

**Pavie** : Aménagement des casiers 5 et 6.

→ **Enveloppe de 4 000 000 € réalisée à hauteur de 26% au 31/12/2024**

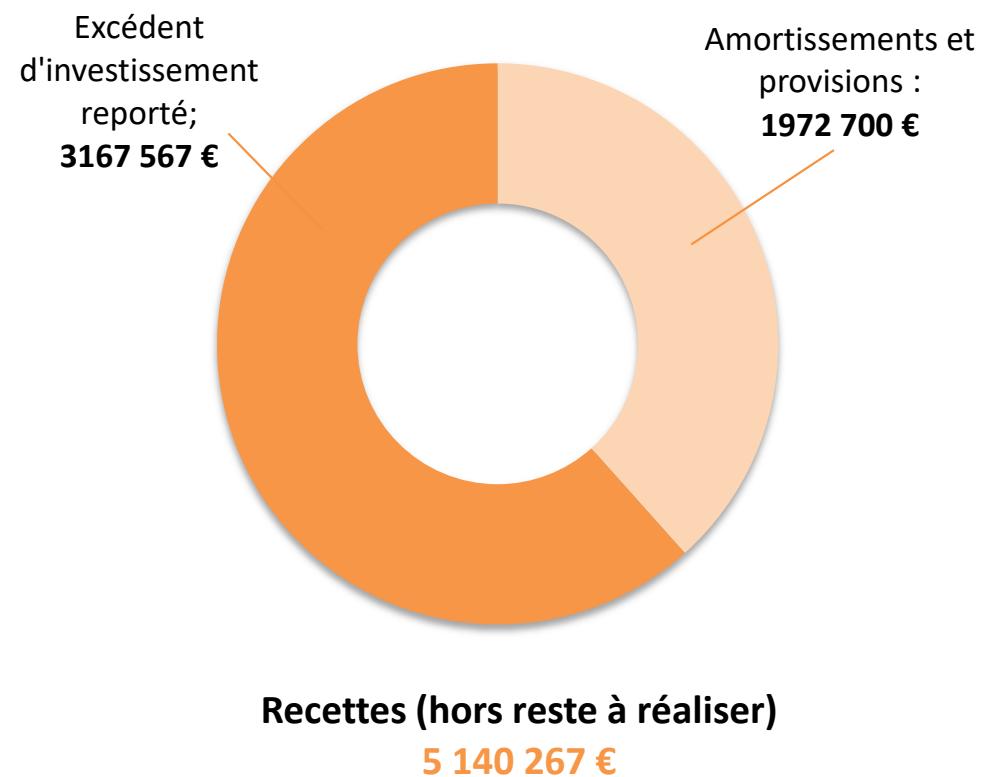
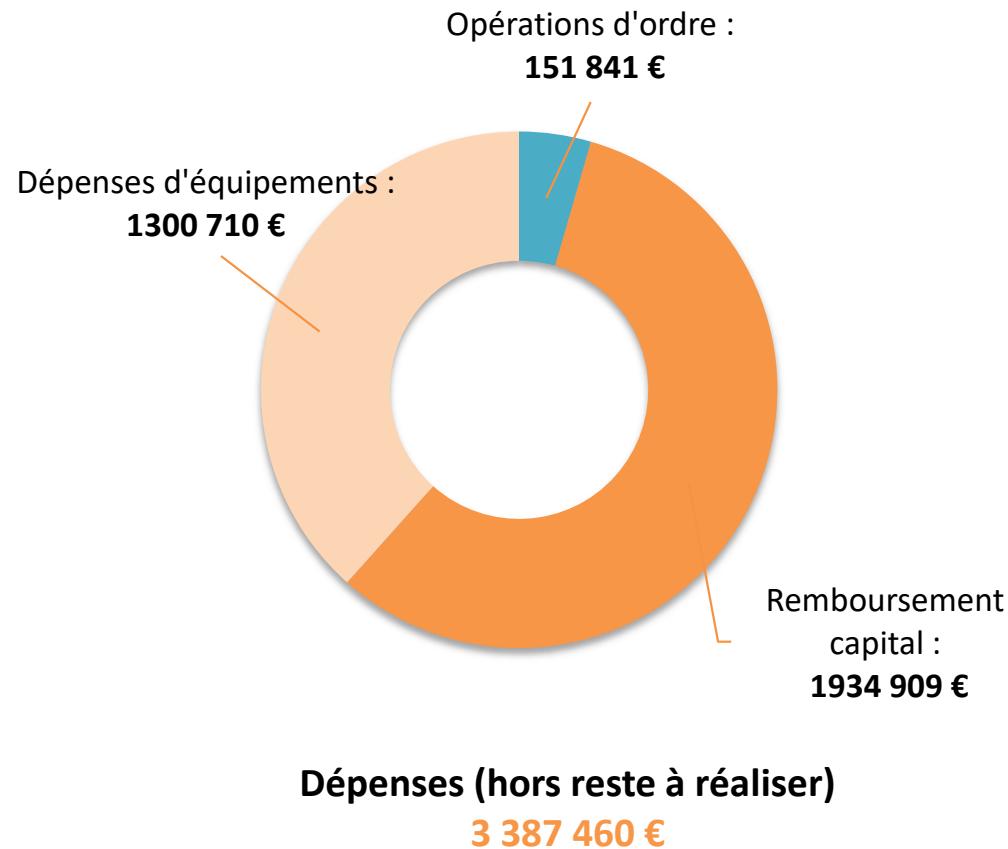
## Centres de transfert du Houga

Identification du besoin et établissement du programme.

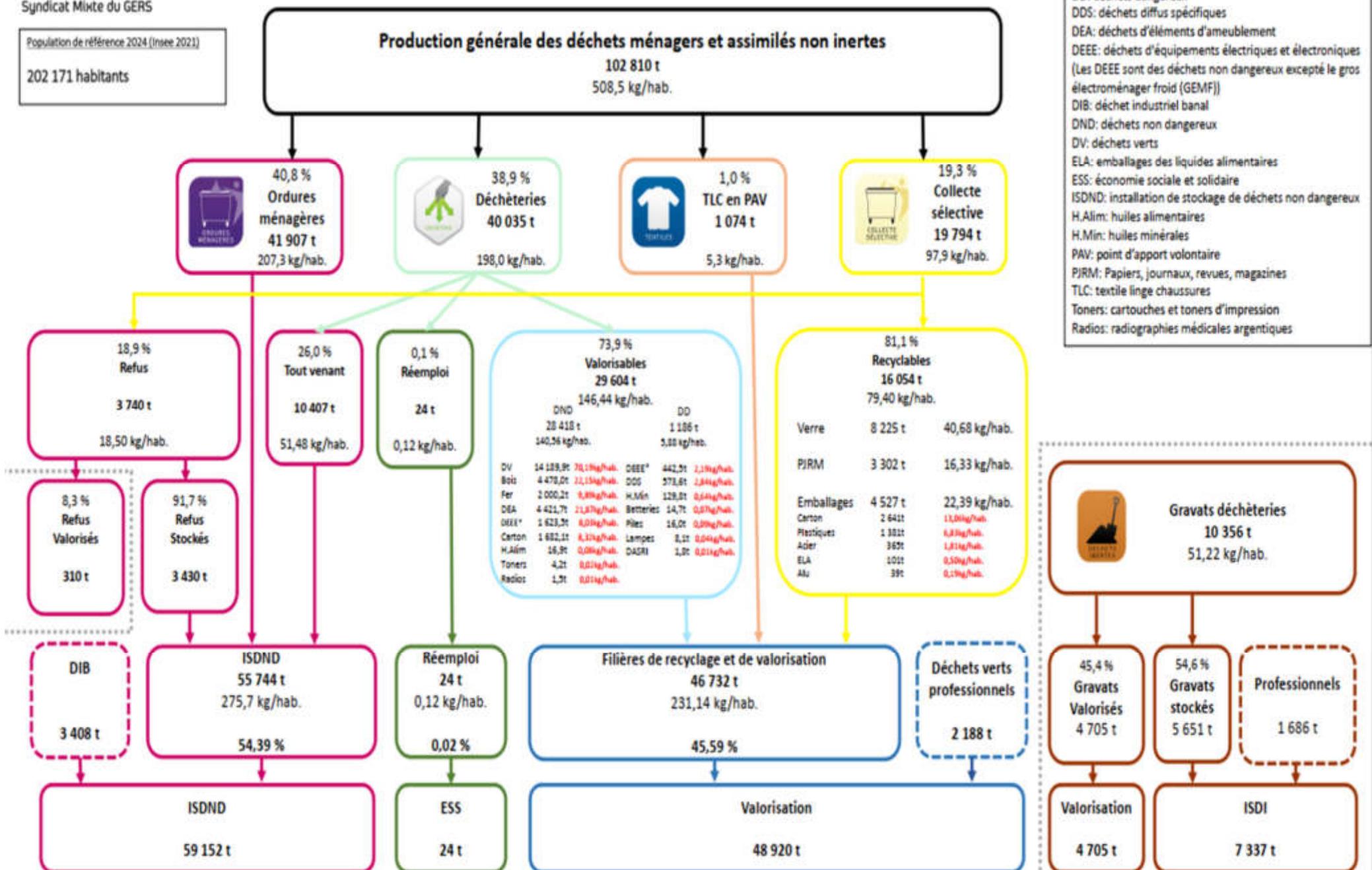
→ **Enveloppe de 1 500 000 € réalisée à hauteur de 2% au 31/12/2024**

**Investissements divers** : Elaboration du Plan Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés, divers équipements d'exploitation, renouvellement de bennes, renouvellement d'équipements informatiques,

→ **Réalisation 2024 = 162 130 €**

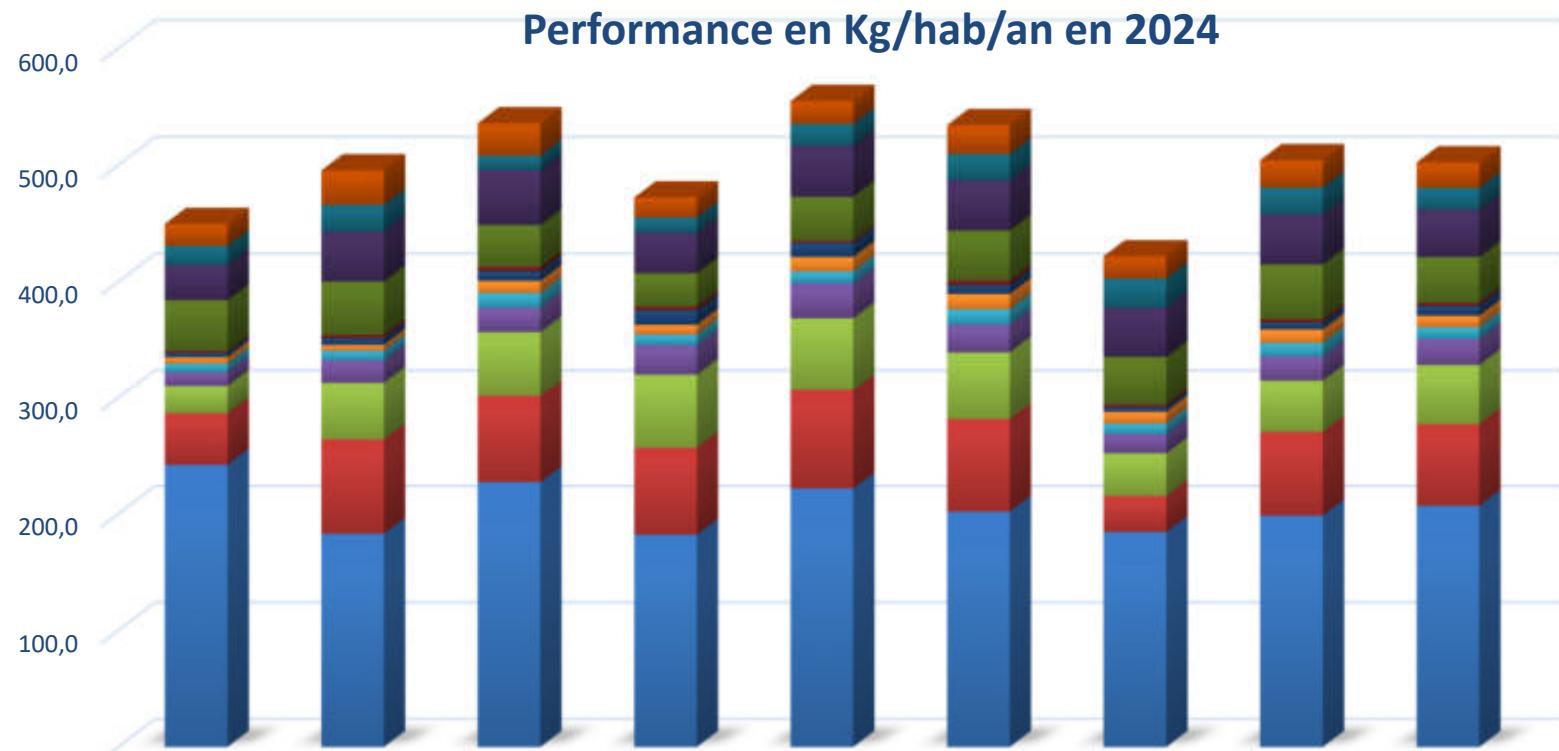


## Bilan quantitatif global des déchets



# Performance en kg/habitant/an selon chaque territoire

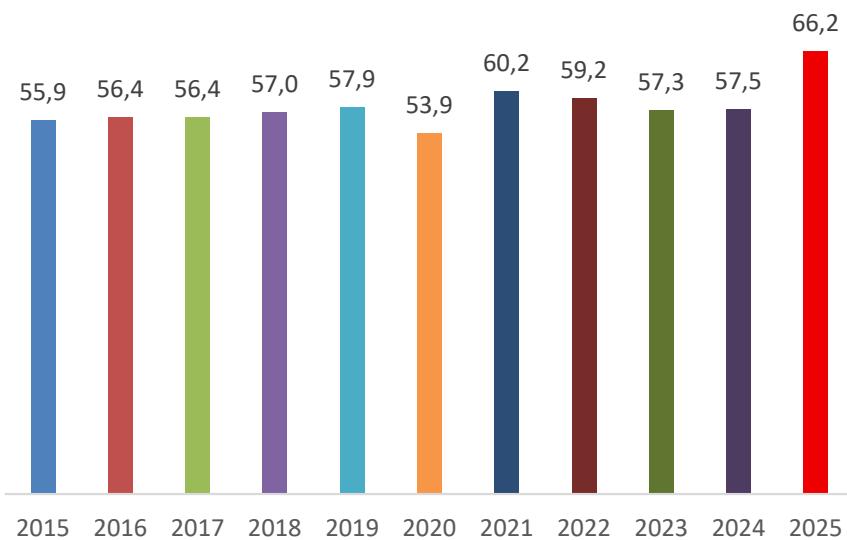
## Performance en Kg/hab/an en 2024



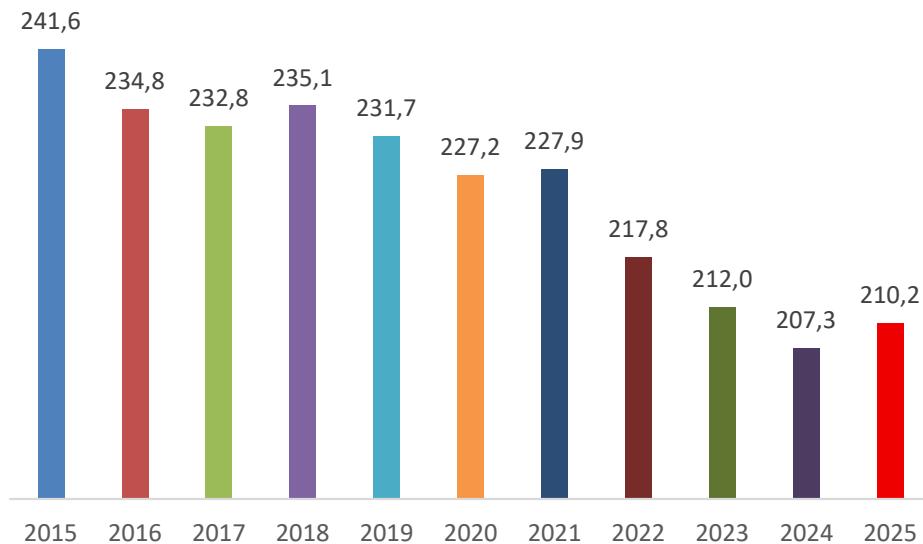
	Auch	Sictom Centre	Sictom Condom	Sictom Est	Sictom Ouest	Sictom Sud	Sictom Sud Est	Sidel	TRIGONE
Somme de DEA	18,9	29,5	27,6	17,2	19,6	24,7	19,1	23,6	21,9
Somme de Refus	16,2	22,8	12,6	13,1	18,9	22,7	24,9	22,9	18,5
Somme de VERRE	30,2	43,1	46,9	34,7	43,5	42,9	42,3	42,9	40,7
Somme de CS	43,4	45,4	35,8	28,4	37,7	42,8	41,5	46,8	39,0
Somme de DDS	1,5	3,0	3,9	3,4	2,0	3,8	2,3	3,0	2,8
Somme de CARTONS	3,9	5,8	8,3	12,4	11,9	7,8	3,9	5,9	8,3
Somme de FER	5,5	4,8	10,5	8,4	12,4	13,3	10,3	11,5	9,9
Somme de DEEE	7,4	8,5	12,4	9,1	10,2	13,2	9,1	11,7	10,2
Somme de BOIS	11,8	19,1	21,0	25,3	29,9	23,5	16,3	20,6	22,1
Somme de TOUT VENANT	24,2	49,4	55,1	63,4	61,8	58,1	36,7	44,8	51,5
Somme de DECHETS VERTS	44,4	81,2	74,5	74,8	84,9	79,4	30,9	71,9	70,2
Somme de OM	242,4	183,1	227,4	182,4	222,1	202,3	184,7	198,8	207,3

# Evolutions performances Trigone depuis 2015 et objectifs Plan Régional

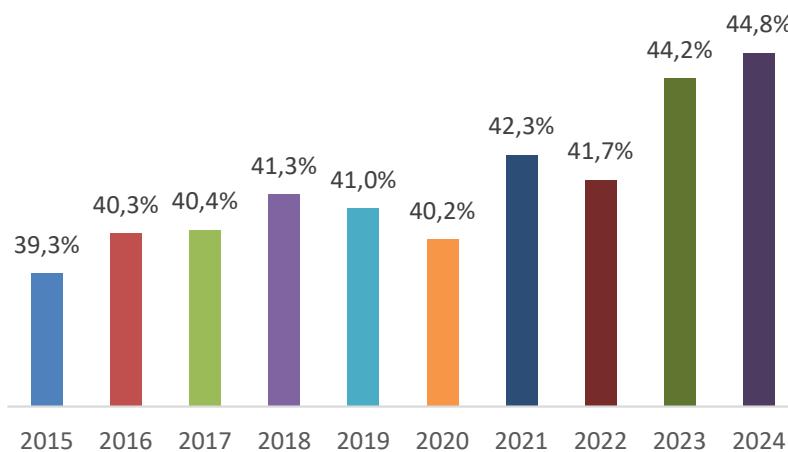
## Performance CS entrante en kg/hab



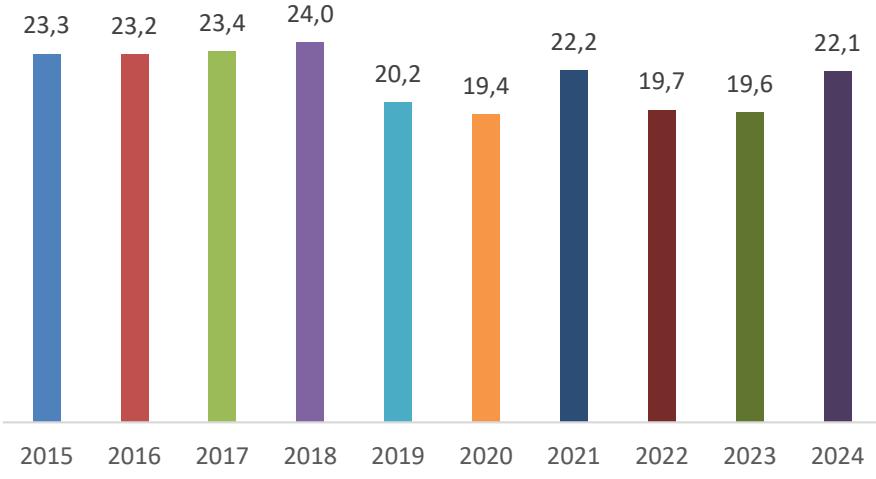
## Performance Omr en kg/hab



## Taux de Valorisation

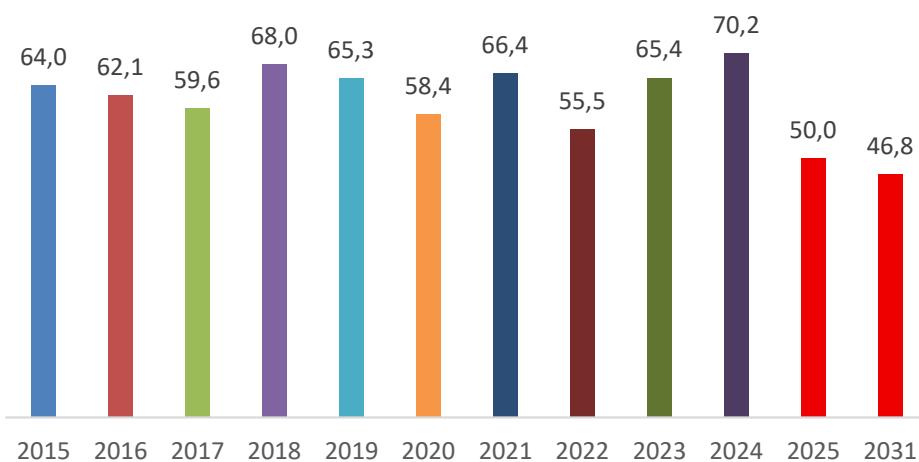


## Performance DMA (hors gravats) kg/hab

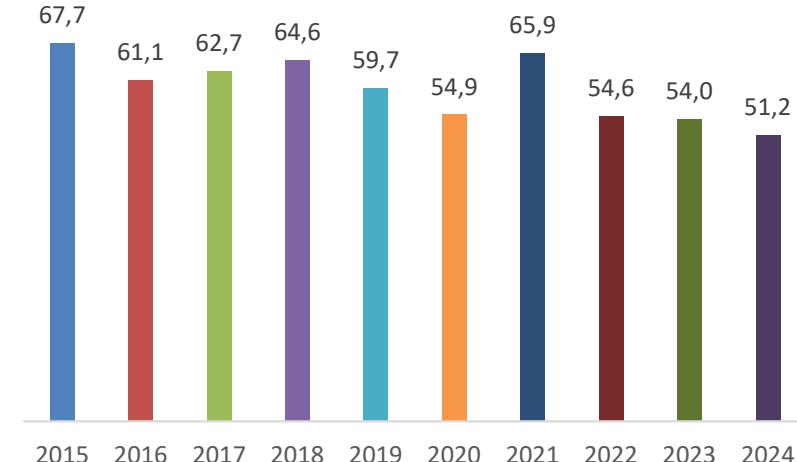


## Evolutions performances Trigone depuis 2015 et objectifs 2025/2031

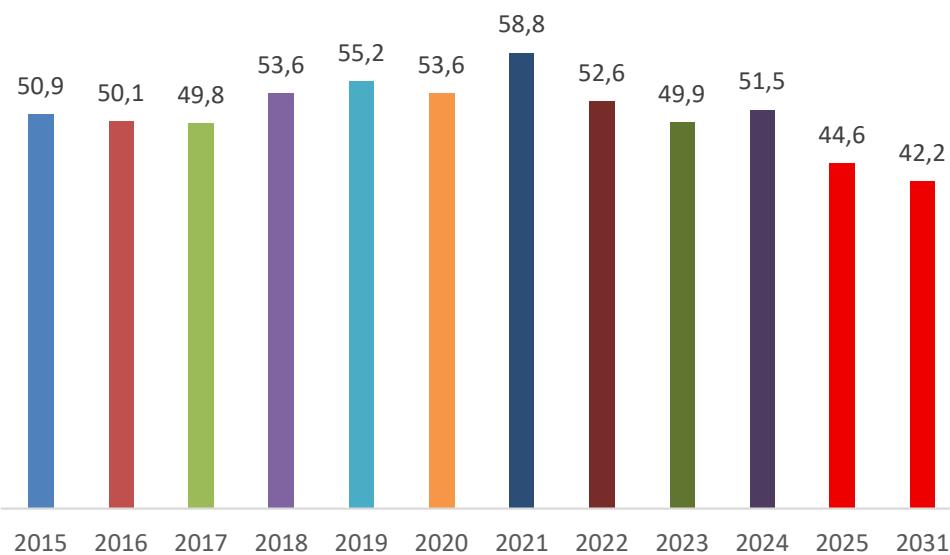
Performance déchets verts kg/hab



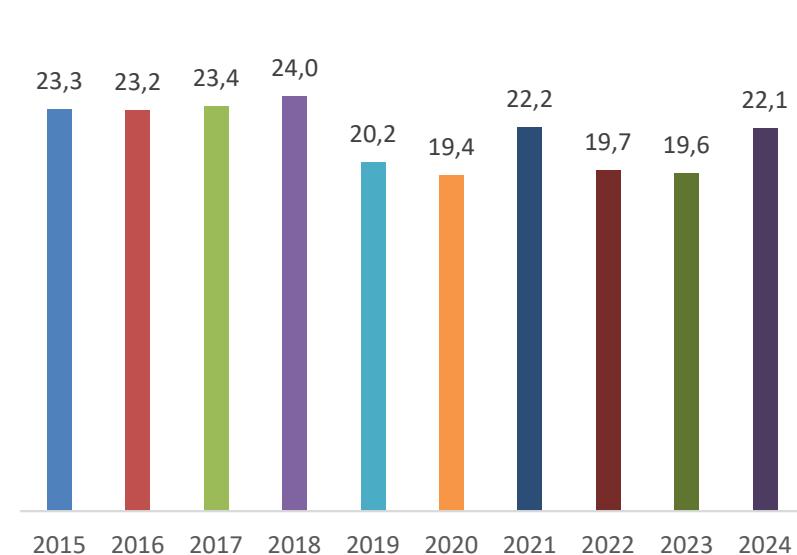
Performance Gravats kg/hab



Performance tout venant kg/hab

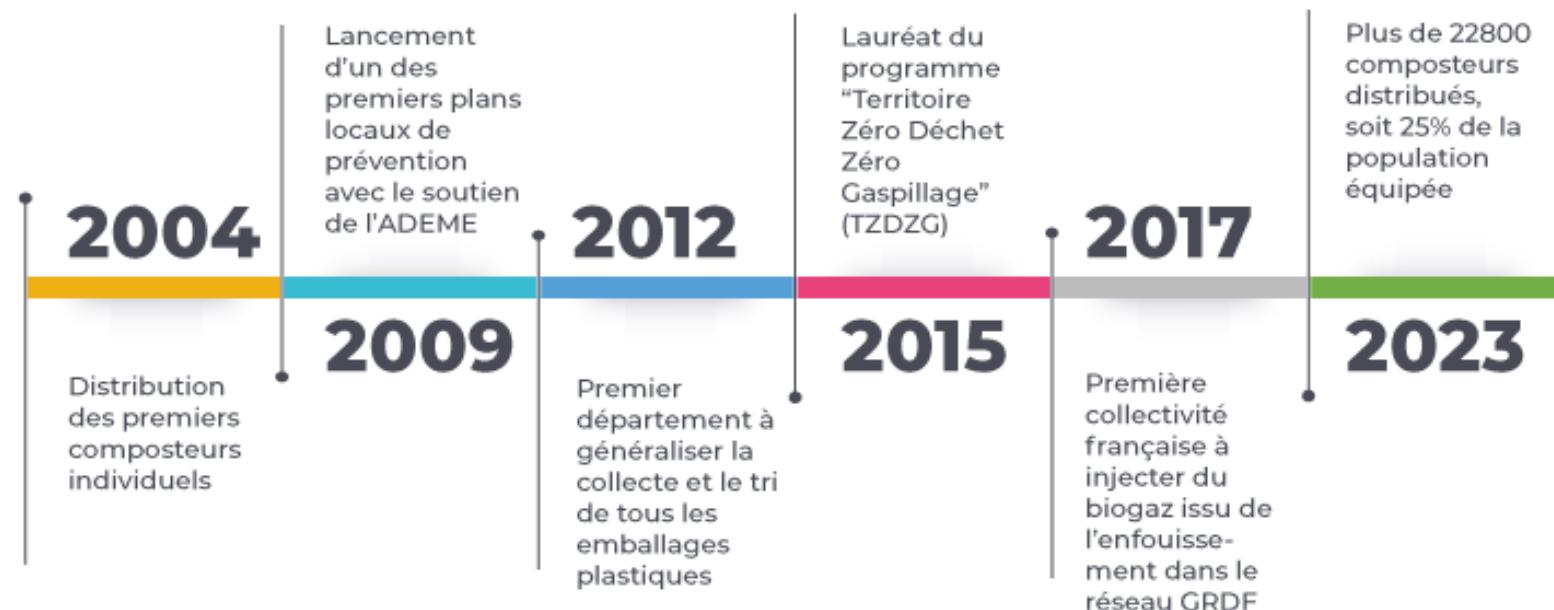


Performance bois kg/hab



## Les actions de prévention et de réduction des déchets

Depuis plus de 20 ans, Trigone multiplie les initiatives innovantes en matière de prévention et de valorisation des déchets.



## Réduire les déchets : un enjeu clé pour demain

Face à l'augmentation constante des déchets ménagers, Trigone et ses 8 collectivités membres ont engagé une démarche collective pour renforcer la prévention à l'échelle du territoire. Cette dynamique se concrétise aujourd'hui par l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets.

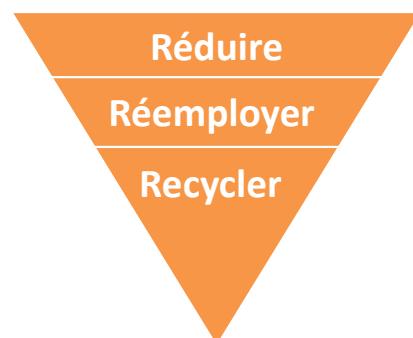
### Qu'est-ce que le PLPDMA ?

C'est un document obligatoire qui organise les actions de prévention des déchets sur le territoire. Il fixe des objectifs de réduction adaptés à chaque collectivité et prévoit les moyens pour y parvenir.

### Une action collective

Le PLPDMA encourage tous les acteurs du territoire : collectivités, citoyens, entreprises, à adopter des éco-gestes au quotidien pour diminuer la quantité de déchets produits et limiter leur impact sur l'environnement. Trigone a travaillé en étroite collaboration avec chaque collectivité de collecte pour définir les objectifs de réduction des déchets réalistes et personnalisés. Ces objectifs tiennent compte des spécificités locales et des actions déjà engagées.

Le programme s'inscrit dans une stratégie articulée autour de la hiérarchie des 3R :



# Une stratégie articulée autour de 4 grands axes

## Axe A : Construction d'un mode de fonctionnement

- > Définir des objectifs partagés et adaptés pour chaque collectivité
- > Adapter les outils existants de gestion des données territoriales de suivi et utilisation des résultats (avec des techniciens)
- > Animer le réseau des référents animation et prévention (avec les animateurs)

## Axe B : Agir pour la réduction des Ordures Ménagères Résiduelles

- > Définir les moyens de tri à la source des biodéchets à mettre en œuvre pour chaque collectivité
- > Recenser les retours d'expériences de collectivités au niveau national sur les collectes sélectives
- > Créer, uniformiser des outils d'animation et communication sur le département
- > Engager une réflexion sur une incitation technique pour les ménages et professionnels
- > Etudier les possibilités d'incitation financière

## Axe C : Mettre en place les conditions d'un fonctionnement vertueux des déchèteries

- > Déployer des solutions techniques adaptées (ménages et professionnels) et des pratiques tarifaires harmonisées pour la rédaction d'un cadre règlementaire commun
- > Réaliser une étude départementale concernant les déchets des professionnels
- > Développer les partenariats avec les associations pour intensifier les filières de réutilisation et réparation
- > Développer des actions collectives de gestion des déchets verts hors de la déchèterie

## Axe D : Développer des actions de prévention et d'incitation positive en direction des usagers

- > Développer une interface facilitant les échanges entre Trigone et ses adhérents
- > Créer un journal départemental des déchets
- > Créer des fiches pratiques de la gestion des déchets à destination de tous les acteurs professionnels
- > Sensibiliser à l'utilisation de textiles sanitaires lavables
- > Améliorer le détournement des Textiles Linges Chaussures hors des OMR
- > Accompagner les acteurs de l'évènementiel et du tourisme à la prévention des déchets
- > Réaliser et partager la mise en œuvre d'un plan d'administration éco-exemplaire

## Ce qu'il faut retenir

La somme des objectifs fixés pour chaque collectivité représente l'objectif de diminution des déchets à l'échelle départementale, Ces objectifs individuels, intégrés dans les fiches actions, permettraient d'atteindre un objectif d'évitement gersois de :

→ 48kg/hab, soit 10 000 tonnes, de DMA d'ici 2031

DMA 2019	Etat actuel DMA (2023)	Objectif DMA PRPGD (2031)	Objectif DMA Selon PLP (2031)	Potentiel de détournement (2031/2023)
571	556	496	507	48 kg/hab

Les grandes thématiques des actions :



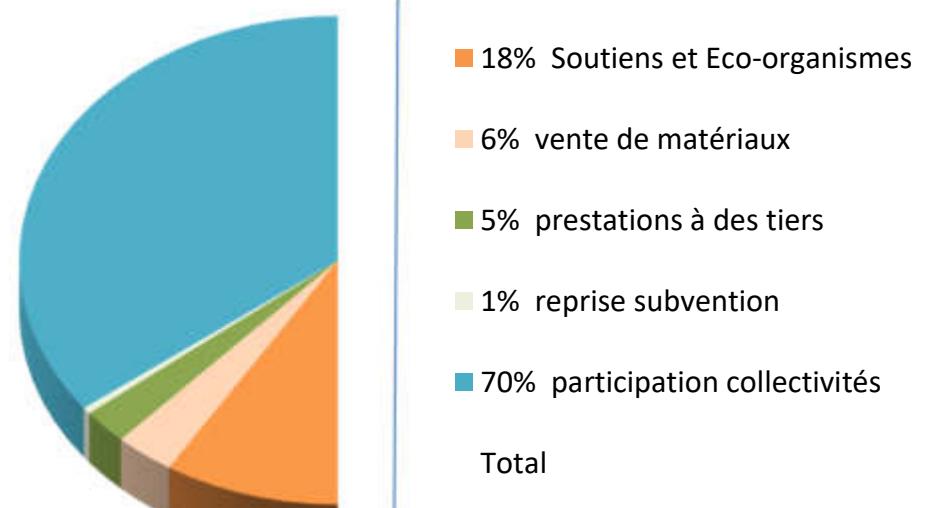
Ces résultats dépendront d'une mobilisation collective, d'une communication renforcée et d'actions de prévention concrètes.

## Le budget de fonctionnement : le bilan financier global par activité

**Charge de fonctionnement 2024 : 16 133 000 €**  
(hors exceptionnel et reversement Sictoms)



**Recettes de fonctionnement 2024 : 16 216 420 €**  
(hors reversement Sictoms et exceptionnel)



Presque la moitié des dépenses de fonctionnement de Trigone est générée par l'activité d'enfouissement des déchets, avec des coûts importants liés à l'investissement, à la TGAP et à la réhabilitation des sites. 70% des agents des services techniques déchets sont affectés au traitement de la collecte sélective et aux déchèteries.

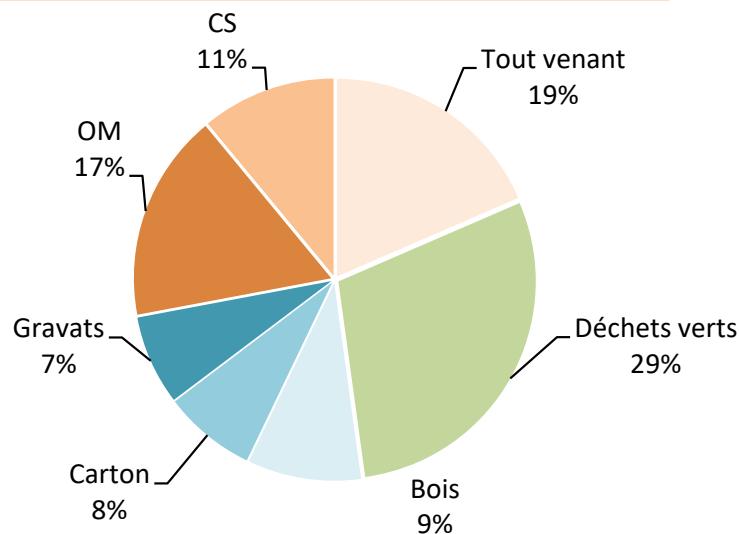
Environ 29% des dépenses sont couvertes par les soutiens, les prestations de service et les ventes de matériaux. La part restant à la charge des Collectivités représente 49€/habitant pour le traitement et 10€/habitant pour la collecte déchèterie.

## Les activités liées au traitement : le transfert et transport des déchets

Depuis Mars 2011, Le syndicat Mixte Trigone réalise le transport des déchets en régie. A cet effet, il a créé la SPL Trigone pour assurer cette prestation. Il dispose d' une flotte de 12 camions pour le transport des déchets depuis les 6 centres de transfert recevant les déchets des ménages et les 33 déchetteries réparties sur le département.

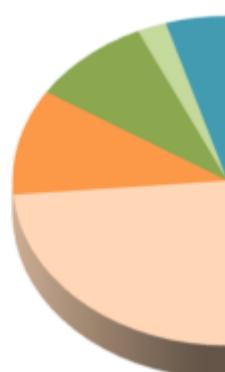
En 2024, environ 19 500 bennes de déchets ont été transportés vers : le centre de tri, les 2 centres d' enfouissement, les plates-formes de déchets verts et inertes de Trigone, les plates-formes de traitement du bois et cartons

**Nombre de bennes transportées par matériau 2024**



**Coût technique 2024**

**Charges techniques transport et transfert des déchets 2024 : 2 519 000 €**

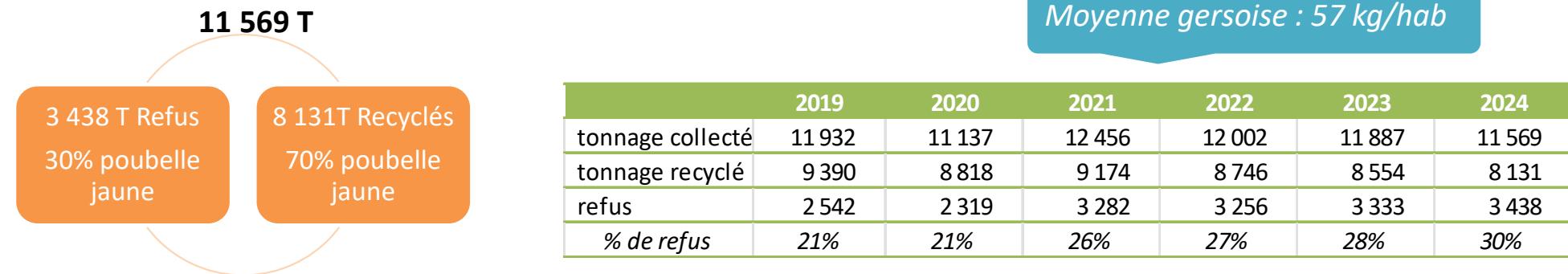


- 47% charges de personnel
- 21% carburant
- 18% charges d'exploitation transport
- 5% charges d'exploitation centre de transfert
- 9% charges d'investissement

# Les activités liées au traitement : le centre de tri

## Quantités recyclées et évolution

La collecte des poubelles jaunes du département est effectuée par les Sictom et la communauté d'agglomération du Grand Auch. Le transfert et le traitement de ces déchets sont gérés par le Syndicat Mixte Trigone. Au centre de tri, les déchets sont triés par matériaux, en grande partie manuellement; et conditionnés sur site. 30 emplois permanents y sont affectés. Les produits ainsi triés sont ensuite récupérés par des sociétés de recyclage, les erreurs de tri (refus de tri) sont redirigées vers nos installations de stockages de déchets non dangereux.



Le tonnage entrant de Collecte sélective a diminué en 2024 (+2,7%). La qualité du tri des ménages gersois reste à améliorer (taux de refus en augmentation +3%). Une campagne de sensibilisation a été menée en 2021 avec l'envoi d'un livret aux ménages.

## Contrat de reprise et Eco-Organisme

Le contrat signé par Trigone avec Citéo (éco organisme agréé par l'état pour organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché) a été renouvelé en 2018 avec le nouveau barème F, il permet de bénéficier de soutiens financiers en fonction des tonnes de matériaux recyclés. Des actions doivent être menées pour obtenir le maintien des soutiens financiers antérieurs : actions en matière d'amélioration du service de collecte et de traitement des déchets et maintien voire amélioration des performances de collecte sélective.

Il est complété par la signature de contrats de reprise de matériaux avec des sociétés de recyclages, pour le papier, les plastiques, les emballages, le carton, l'acier et l'aluminium. Les prix de reprise des emballages recyclés continuent de baisser depuis 2023. Le marché de vente de matériaux connaît de fortes tensions depuis plusieurs années engendrant des fortes variations à court terme (annuelles, voire trimestrielles).

# Les activités liées au traitement : le centre de tri

## Faits marquants 2024 et projets

En 2015, le Syndicat Mixte Trigone a lancé une étude de faisabilité sur la modernisation du centre de tri, le process actuel ne répondant plus aux exigences de tri et présentant des signes de vétusté.

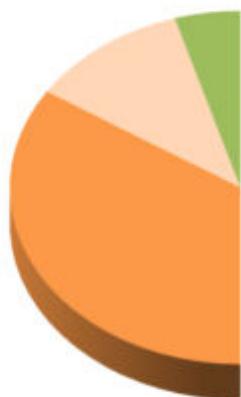
Cette étude a été complétée en 2016 avec une solution alternative de création d'un nouveau centre de tri à l'échelle de plusieurs territoires permettant de répondre aux critères de dimensionnement édictées par l'ADEME à savoir 30 000 tonnes soit un bassin de 600 000 habitants.

Fin 2017, les 3 collectivités (SMTD65, Sivom de Saint Gaudens et Trigone) concernées par ce projet de création d'un centre de tri mutualisé ont décidé, après une étude comparative des différents montages juridiques possibles, d'engager la réflexion sur la SPL et d'affiner la localisation du site prévu au barycentre.

Le SMTD65 et Trigone ont acté, par voie de délibération, la création de la société publique locale pour porter et exploiter ce projet et ont entériné le positionnement géographique du futur centre de tri sur la Commune de Masseube. Le bâtiment industriel est en cours de construction et devrait être livré **au 1<sup>er</sup> semestre 2026**.



## Coût technique 2024



Charges techniques des déchets issus de la collecte sélective : 2024 : 2 619 000 €

- 68% charge de personnel
- 18% charge d'exploitation
- 14% charge investissement

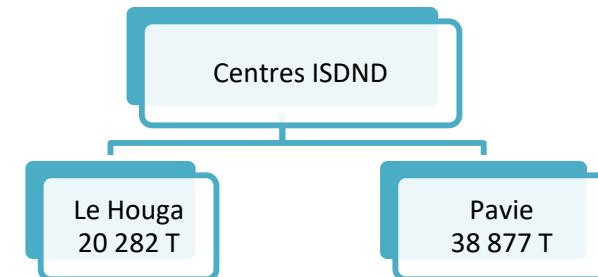
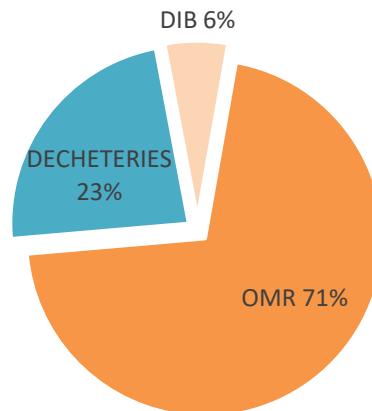
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût du tri /tonne	166 €	168 €	159 €	186 €	199 €	226 €

## Les activités liées au traitement : le stockage des déchets ultimes

Deux installations de stockage reçoivent les ordures ménagères résiduelles (bacs gris), les refus de tri, les tout-venants de déchetteries et les déchets industriels banals (DIB).

### Quantités traitées et évolution

**59 159 T enfouis en 2024 – Moins 4% de stockage/2023 pour les OMR**



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Poubelle grise (en tonne)	48187	47 921	48 482	47 746	47 419	47 131	45 076	43 132	41 907
Moyenne en kg /habitant	234	232	235	231	229	228	218	213	207
Réduction	-2%	-1%	1%	-2%	-1%	-1%	-4%	-2%	-3%

# Les activités liées au traitement : le stockage des déchets ultimes

## Faits marquants 2024 et projets

Les travaux de création des casiers 4 et 5 et de réhabilitation du casier 2 se sont achevés en 2021.

Le biogaz capté sur le site est valorisé en biométhane et réinjecté dans le réseau de GRDF. L'unité de valorisation mise en place (wagabox) permet notamment de continuer à bénéficier d'un taux de tgap dégrisé en 2021.

Compte tenu de la fin programmée de l'exploitation du site du Houga au 31/12/2025 et afin de satisfaire aux objectifs de loi de transition énergétique (réduction de 50 % de la part des déchets enfouis en 2025), une étude a été lancée avec le SMTD65 et le SIVOM de SAINT-GAUDENS afin de trouver des alternatives à l'enfouissement pour le traitement des déchets résiduels.

## Coût technique 2024

Charges techniques des centres d'enfouissement 2024 : 7 258 000 €

Moyenne nationale 2022  
(coût technique) :  
127€/Tonne



- 7% charge de personnel
- 48% TGAP
- 24% charge exploitation
- 1% charge de réhabilitation
- 20% charge investissement

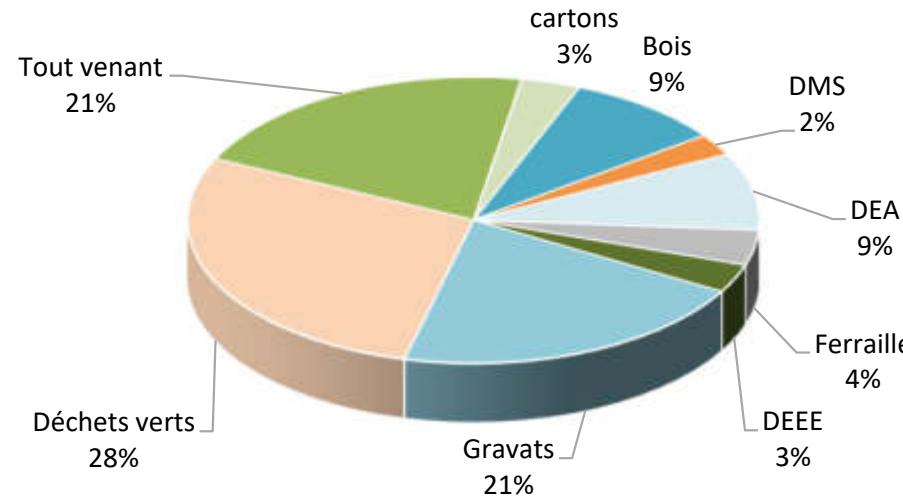
Coût/tonne (hors réhabilitation)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
86 €	95 €	105 €	115 €	121 €	121 €	

	Taxe dégrisée biogaz	Taxe Iso 14001	Taxe non dégrisée
2018	24€/Tonne	33 €/Tonne	41 €/Tonne
2019	24€/Tonne		41 €/Tonne
2020	25€/tonne		42 €/Tonne
2021	37€/tonne		54 €/Tonne
2022	45€/tonne		58 €/Tonne
2023	52€/tonne		61 €/Tonne
2024	59€/tonne		63 €/Tonne

# Les activités liées au traitement : le stockage des déchets ultimes

## Quantités traitées

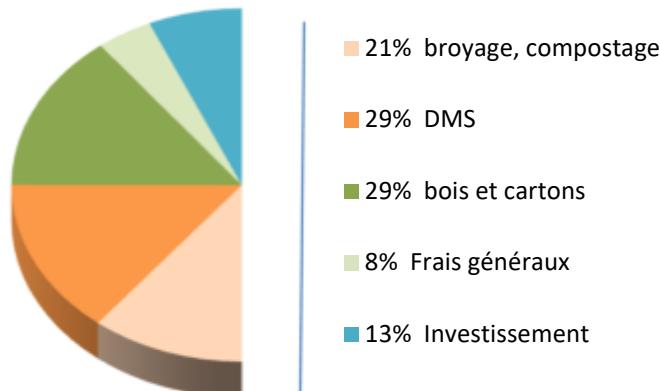
Le Syndicat Mixte Trigone a en charge la gestion du bas de quai avec l'enlèvement des déchets des 33 déchèteries du Département. Au total ce sont environ 50 000 tonnes de déchets qui ont transité par les déchetteries du Gers.



## Coût technique 2024

Principaux traitements (hors tout venant) réalisés par des prestataires extérieurs : déchets dangereux, dasri, broyage des déchets verts et inertes, traitement du bois, mise en balle cartons...

Charges techniques de traitement 2024 : 927 000 €



Charges techniques de collecte 2024 : 1 511 000 €

